C.L.E
Rivière Drôme
& ses affluents

COMPTE RENDU DE LA CLE PLENIERE

du 11 avril 2013

Membres présents :

BAUGIRARD Marc	CLCV
BRELY Christian	FDPPMA
BUIS Bernard	Président du SMRD
a mandat de ROYANNEZ Patrick, Conseiller général	
CROZIER Gérard	Maire d'Allex – Président de la CLE
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, Saint-Benoit-en-Diois
DURAND Yann	SID (SIAM)
ESMENJAUD Michel	ARS
GARCIA Basile	DDT
GOUBLE Josette	Mairie, Livron
LADEGAILLERIE Jacques	Conseiller général
a mandat de ROCHE Jean-Charles, Mairie, Crest	
LAGARDE Henri	Maire de Menglon
a mandat de JULIEN Jean	Mairie, Loriol
LEEUWENBERG Philippe	Conseiller général
a mandat de GERANTON Philippe, Maire de Pontaix	
MANEN Maryline	Maire, Mirabel-et-Blacons
MATHIEU Roger	FRAPNA
MATRON Jean-Pierre	ONEMA
a mandat de BOUDOT Didier, ONF	
MONGE Franck	CCPS
PALAYER Yvon	Chambre d'agriculture
PECCOUD Jean-François	Mairie, Saillans
REY Yvette	Mairie, Die
RIVIERE Jean	SIGMA
SCHLOSSER Caroline	Agence de l'Eau RMC
a mandat de la DREAL Rhône-Alpes	
SERRET Jean	Conseiller général
a mandat de MOREL-DARLEUX Corinne, Conseillère régionale	
TAVAN Jean-Marc	Mairie, La Répara-Auriples
THEUILLON Virginie	UNICEM Rhône-Alpes
THIRARD Guillaume	Sous-préfet de Die
a mandat de la DDCS	
VEILLET Jean-Jacques	ASL Boulc

Autres présents :

BABYLON Alain	Directeur, SMRD
CARSANA Olivier	DDT
CRESPO Gérard	FDPPMA
FERMOND Chrystel	Animatrice SAGE, SMRD
GIRE Bernard	Sous-préfecture de Die
GONNET Fabrice	Chargé de mission Patrimoine naturel, SMRD
RUELLE Pierre	IRSTEA/DIATAE/UMRG-EAU

Membres excusés :

Représentants ADARII, CCI, CNR, Comité Canoë-kayak, CRPF, Fédération des Chasseurs, PNRV, Fédération Hôtellerie Plein Air,

ARAMBURU Jean	CCD
CANESTRARI Marcel	Maire de Grâne
HILAIRE Jean-Louis	CCVD
ROCHE André	CCC
VIVENZIO Angelo	Maire d'Aix-en-Diois

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

<u>Ordre du jour</u> :

1- Validation du compte rendu du 20 décembre 2012

Démarrage de la concertation suite à la détermination des volumes prélevables :

2- Rappel des travaux déjà réalisés en matière de gestion quantitative sur le bassin versant et des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables

3- Constitution des Commissions opérationnelles pour la mise en œuvre du SAGE dont une Commission « Gestion quantitative » à qui le Président délèguera :
   a. la définition des objectifs validés lors d'une prochaine CLE (réaliser un protocole de partage de l'eau entre usages, réaliser un plan de gestion, un planning des actions et des réductions des prélèvements, etc.)
   b. leur réalisation (définition des axes et du calendrier de travail ; rédaction en concertation)

   Les validations resteront du ressort de la CLE.

4- Rappel des résultats du projet APPEAU et présentation des résultats de l'« étude agronomique et impact économique et environnemental de l'irrigation sur l'amont du bassin versant de la Drôme » par le bureau d'études DIATAE

5- Avis de la CLE sur les trois dossiers d'essai déposés par le SIAM, CN et CS (Syndicat des Irrigants Drômois) pour reporter les prélèvements en nappe dès que le niveau de la rivière passe en dessous des débits réservés

Elaboration du SDAGE 2016-2021 :

6- Avis de la CLE sur le projet d'état des lieux (à rendre avant le 15 avril 2013)
7- Avis de la CLE sur les Questions Importantes (à rendre avant le 30 avril 2013)

Points divers :

8- Gaz de schistes
9- Porter à connaissance sur le SAGE et les projets en cours (mise à jour site internet, fête de la Nature 2013, étude d'impact des activités de loisir, étude AEP et Assainissement)

Le quorum au 2/3 étant atteint, Gérard CROZIER, Président de la Commission Locale de l'Eau, ouvre la séance sur un ordre du jour en 9 points.
Il remercie Monsieur le Sous-préfet de sa présence et propose un tour de table.

1. Validation du compte rendu du 20 décembre 2012

Sans remarque de l'assemblée, Gérard CROZIER soumet au vote la validation du compte rendu de la CLE plénière du 20 décembre.
Le compte rendu du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

Démarrage de la concertation suite à la détermination des volumes prélevables :

En préambule au démarrage de la concertation suite à l'étude de détermination des volumes prélevables, G. CROZIER rappelle qu'il est en attente de la note de cadrage des services de l'Etat qui doit donner les grandes orientations à tenir en la matière.

2. Rappel des travaux déjà réalisés en matière de gestion quantitative sur le bassin versant et des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables

C. FERMOND présente, sur la base du PowerPoint joint, 20 années de travaux et de concertation sur le territoire de la Drôme et rappelle les résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables.

J. SERRET ne souhaite pas que l'on réduise ou diminue en permanence les choses. Il souhaiterait travailler sur des retenues collinaires. Réduire les prélèvements de 70% sur la Grenette, c'est fermer 10 exploitations agricoles. Un projet est en cours, il faut l'activer et trouver des pistes.

G. CROZIER rappelle qu'il s'agit bien là du rôle de cette concertation qui démarre. Le fait que les solutions à trouver concernent 15% des volumes consommés aujourd'hui, et pas 40%, montre bien le travail déjà réalisé.

Monsieur le Sous-préfet, G. THIRARD, évoque l'étude pour laquelle une autorisation est demandée et qui est inscrite au point 5 du présent ordre du jour. Ce sujet des retenues collinaires est déjà abordé sur des départements du sud de la France.

Y. DURAND confirme que les irrigants recherchent des pistes de substitution depuis très longtemps. Certaines devraient aboutir ces prochaines années. Pour rebondir sur les propos de J. SERRET, ils visent la croissance et recherchent donc au-delà des 15% requis.

O. CARSANA rappelle l'entrée « milieux » des études volumes prélevables qui restent théoriques. Il n'y a pas de retour sociétal ni économique sur ces travaux. Il va falloir identifier les actions usage par usage en évaluant le coût de mise en œuvre et sa répercussion sur le m^3 d'eau.

3. Constitution des Commissions opérationnelles pour la mise en œuvre du SAGE dont une Commission « Gestion quantitative » à qui le Président délèguera :

a. la définition des objectifs validés lors d'une prochaine CLE (réaliser un protocole de partage de l'eau entre usages, réaliser un plan de gestion, un planning des actions et des réductions des prélèvements, etc.)
b. leur réalisation (définition des axes et du calendrier de travail ; rédaction en concertation)

Les validations resteront du ressort de la CLE.

C. FERMOND présente l'organisation des commissions thématiques qui pourraient mettre en œuvre le SAGE. Cette organisation a reçu l'aval du bureau de la CLE du 15 février.

B. GARCIA estime que l'enjeu 4 'milieux' doit apparaître comme fil conducteur de toutes les commissions.

G. CRESPO, R. MATHIEU et C. SCHLOSSER partagent ce point de vue.

J. SERRET revient sur les résultats de l'EVP. Pour augmenter ce qu'il reste, au lieu de diminuer ce qui est prélevé, il faut majorer aussi ce qui entre.

R. MATHIEU explique que l'on paye 80 ans de « toujours plus ». Plus de population, plus de granulats, plus d'eau. Il faut arrêter de faire toujours plus et choisir la voie du milieu ; en trouvant des solutions de substitutions, on aura moins de réductions à faire mais il faudra en faire tout de même.

G. CROZIER est content de ces débats et rappelle que la situation a déjà bien évolué depuis 20 ans. Il souhaite que l'on continue à travailler dans le sens du consensus.

R. MATHIEU est inquiet de la dérèglementation proposée par le nouveau Gouvernement pour répondre à la crise.

Monsieur le Sous-préfet, G. THIRARD, répond qu'il est question d'un choc de simplification et pas d'une dérèglementation.

G. CRESPO, qu'une situation acceptable ET pérenne soit trouvée pour tous les usagers. Tout ce qui viendra perturber cette situation impliquera que des extérieurs prennent leur responsabilité. Il cite l'exemple des crues qui ont conduit à construire des digues pour se protéger. L'eau file maintenant inonder Arles et on n'a plus assez d'eau dans la Drôme.

G. CROZIER fait lecture du projet de délibération pour la constitution des Commissions thématiques en précisant que l'enjeu 4 sera rajouté à chacune d'elles. La liste des membres circule dans la salle pour amendement et sera adressée à tous les membres dans ce même but.

La nouvelle organisation des commissions thématiques est approuvée à l'unanimité.

4. Rappel des résultats du projet APPEAU et présentation des résultats de l'« étude agronomique et impact économique et environnemental de l'irrigation sur l'amont du bassin versant de la Drôme » par le bureau d'études DIATAE

P. RUELLE présente ces travaux sur la base du PowerPoint joint.

G. CROZIER remercie cette présentation. Cette étude apporte beaucoup d'éléments économiques de valorisation de l'eau et il y en aura vraisemblablement moins sur le volet AEP.

J. SERRET évoque les contrats de semences qui ne peuvent être honorés par les irrigants de la vallée faute d'eau. Les semences de la Drôme sont très recherchées.

Y. PALAYER souhaite arrêter la logique du « moins, moins, moins ». Le gel des surfaces irriguées dure depuis 15 ans et on consomme plus de maïs que ce qui est produit localement, et l'étude propose encore de remplacer du maïs par du basilic ou du persil.

B. BUIS demande de repréciser le rôle des vignes vu qu'elles ne sont pas irriguées.

P. RUELLE répond qu'elles le sont sur d'autres territoires mais pas dans la Drôme. Néanmoins, un agronome raisonne à l'échelle des exploitations et les vignes ont un impact sur l'orientation générale de ces dernières.

G. CROZIER souhaitait faire uniquement une présentation des résultats et il constate que les débats ont déjà commencé. Il propose d'en rester là pour aujourd'hui.

5. Avis de la CLE sur les trois dossiers d'essai déposés par le SIAM, CN et CS (Syndicat des Irrigants Drômois) pour reporter les prélèvements en nappe dès que le niveau de la rivière passe en dessous des débits réservés

O. CARSANA présente le dossier dont un extrait était joint aux convocations.

J.P. MATRON est favorable à ces essais si les effets sur la Drôme sont bien suivis jusque Livron/ Loriol.

O. CARSANA répond que 8 campagnes de jaugeages sont bien prévues.

C. SCHLOSSER demande des précisions sur le rabattement potentiel de la nappe au niveau de la réserve des Ramières. Ce point est évoqué dans l'étude EVP et pas dans le document reçu.

B. DEGUEURCE se demande si c'est la bonne année pour mener une telle étude vu le niveau particulièrement élevé des nappes.

Monsieur le Sous-préfet, G. THIRARD, demande si un report de l'étude est envisageable ?

O. CARSANA rappelle la contrainte de l'autorisation de prélèvements temporaires jusque fin 2014.

R. MATHIEU comprend que le report ne se fera que si la Drôme baisse sous les 2,4 m^3/s.

C. SCHLOSSER complète cette question et demande si le report doit suivre les variations de la Drôme. Autrement dit, si on passe sous les 2,4 m^3/s et que le report se fait et que quelques jours plus tard la Drôme remonte, les prélèvements rebasculent-ils en surface ?

O. CARSANA répond que non. Une fois les 2,4 m^3/s atteints, le report vaut pour le reste de la saison d'irrigation.

G. CROZIER fait lecture d'un projet d'avis favorable avec réserves qui propose en particulier de reporter les prélèvements avant que les 2,4 m^3/s ne soient atteints et intègre la demande de suivi complémentaire.

Le projet d'avis favorable avec réserves est validé à l'unanimité.

Elaboration du SDAGE 2016-2021 :

C. SCLOSSER présente la démarche d'élaboration du SDAGE 2016-2021 et les deux consultations en cours : consultation sur les Questions Importantes du futur SDAGE (consultation réglementaire), la consultation sur l'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux (consultation technique non réglementaire) qui servira à l'état des lieux du SDAGE.
Le SDAGE 2016-2021 doit être approuvé avant fin 2015. Elle précise que les Questions Importantes soumises aujourd'hui n'ont pas vocation à remplacer les Unités Fondamentales du SDAGE mais vont permettre de décliner les sujets. De l'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux, découleront les mesures du nouveau Programme de mesures 2016-2021.

6. Avis de la CLE sur l'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux (à rendre avant le 15 avril 2013)

C. FERMOND présente les cartes synthétisant les pressions prises en compte sur les différentes masses d'eau du bassin versant.

C. SCHLOSSER précise que ces cartes sont le résultat d'un cumul de pressions identifiées.

L'assemblée pose différentes questions en vue de mieux comprendre ces classements.

O. CARSANA répond que les grilles détaillées sont consultables sur internet au lien qui a été communiqué, mais il avoue que la lecture en est difficile. En tout état de cause, le rouge implique des actions à mener donc des subventions possibles.

C. SCHLOSSER souhaiterait que les services techniques puissent s'exprimer dans le cadre de la consultation sur ces sujets et signaler les incohérences fortes avec la réalité de terrain et les points noirs qui manqueraient.

R. MATHIEU prend les exemples de la Grenette et de la basse Gervanne qu'il connaît. Les pollutions n'y sont pas représentées ni les résultats de l'EVP pour la Grenette. Il ne trouve pas ce document sérieux.

Idem pour J. SERRET sur le Merdarie, à Eurre, qui est indiqué en rouge pour la pression des prélèvements alors qu'il n'y en a pas sur ce cours d'eau.

Sur ce sujet, F. MONGE ne comprend pas pourquoi la Drôme est en rouge malgré les efforts faits.

C. SCHLOSSER rappelle que l'étude de détermination des volumes prélevables a confirmé le déficit quantitatif sur la Drôme, même s'il est plus faible que prévu, les pressions liées aux prélèvements

entrainent donc un risque pour l'atteinte des objectifs environnementaux, la couleur rouge est donc confirmée.

Sur ce même thème, O. CARSANA ne comprend pas non plus pourquoi certains cours d'eau sont en orange.

C. SCHLOSSER répond que l'EVP n'a pas pu être intégrée.

G. CROZIER demande à l'assemblée si la CLE souhaite se prononcer ou pas, vu le temps imparti et le peu d'éléments en notre possession.

B. BUIS demande si un report est possible.

C. SCHLOSSER répond que ce n'est pas possible. Elle propose à nouveau que, en parallèle de la réponse politique de la CLE, les agents du SMRD répondent sur le plan technique dans le cadre de cette consultation technique non réglementaire.

G. CROZIER explique que ce n'est pas aux techniciens de se prononcer à la place des élus.

A. BABYLON a peur que si l'on répond uniquement sur certains points, le reste soit considéré comme validé, hors nous ne disposons pas des éléments pour répondre sur tous ces sujets et sur tout le linéaire. Il estime que nous ne sommes pas en capacité de répondre sur le fond. Sur la forme, cette démarche lui semble une sollicitation alibi et il n'est pas convaincu que les retours seront réellement pris en compte.

F. MONGE propose d'émettre un avis défavorable sur l'ensemble du projet.

J.J. VEILLET demande à l'AERMC de laisser du temps dans la mesure où elle considère que ce recueil d'informations est important.

Avec plus de temps, G.CROZIER confirme qu'il serait possible de faire travailler les agents et d'organiser un bureau voire une autre CLE plénière. A défaut, il constate l'impossibilité de répondre sérieusement par masse d'eau avant le 15 avril et propose de faire une réponse en ce sens.

L'assemblée valide cette proposition moins un vote contre et une abstention.

7. Avis de la CLE sur les Questions Importantes (à rendre avant le 30 avril 2013)

G. CROZIER fait la transition avec ce dossier qui lui semble plus accessible et pour lequel les délais sont plus raisonnables. Il demande à l'assemblée de faire part de ses remarques sur le document transmis avec les convocations.

J. SERRET évoque l'objectif de réduction de fuites en page 9. Il demande de prendre en considération les efforts déjà consentis par les communes car, lorsque des travaux ont déjà été réalisés, çà coûte plus cher de gagner quelques points de rendement supplémentaires pour de l'eau qui est restituée au milieu naturel. Globalement, les milieux se sont améliorés. Bien sûr, il ne faut pas relâcher la vigilance et il reste des choses à faire, mais c'est plus difficile que sur des territoires où l'on part de rien et où la moindre action se voit tout de suite.

J.J. VEILLET, sur la gouvernance, exprime la préoccupation des élus locaux et des riverains de faire coexister les besoins des milieux et la vie des habitants de la vallée. Cette préoccupation est bien au cœur des débats de la CLE mais ne ressort pas du SDAGE. Il est convaincu que si ces éléments ne sont pas pris en compte dès le départ dans les orientations, les objectifs ne seront pas atteints car non partagés.

M. ESMENGEAUD demande quel organisme va être en mesure de gérer le besoin en AEP du territoire.

F. MONGE et H. LAGARDE répondent que ces éléments sont bien gérés via l'urbanisation qui est stoppée à cause de cela.

G. CROZIER complète ces réflexions en abordant les Questions Importantes (QI) suivantes :

- Les QI 1 et 4 traitent des problèmes de la quantité et de la qualité de l'eau, y compris pour l'eau potable et l'assainissement. Pour une meilleure lisibilité, la QI 3, qui propose une réponse ciblée à ces

questions, devrait intégrer les deux autres QI. A ce sujet, même si l'assainissement est aux normes quasiment partout, les renouvellements des ouvrages ne doivent pas être oubliés.

- Des éléments sont absents de la QI 2 : valorisation des zones humides, lutte contre les invasifs, entretien de l'espace fonctionnel.

- La QI 4 évoque le problème des PCB. La CLE, le 27 avril 2009, dans son avis sur le SDAGE en vigueur, a demandé à ce que la qualité des sédiments soit intégrée au critère de bon état des cours d'eau.

- Concernant la QI 5 :
  - L'introduction fait référence à des crues importantes. Il serait bien de citer des épisodes plus récents.
  - L'entretien raisonné de l'espace fonctionnel comme moyen de lutte contre les effets négatifs des inondations n'est pas évoqué.
  - Enfin, le paragraphe sur les effets positifs nous interpelle. Les bénéfices supposés sur les milieux et non évidents suivant les types de cours d'eau sont à mettre en balance face à l'importance des enjeux socio-économiques.

- Concernant les QI 4 et 6, les nouvelles pollutions chimiques sont peu évoquées. En particulier, l'impact des médicaments ou des crèmes solaires est maintenant identifié et mérite d'être pris en compte.

- Dans la QI 1, l'optimisation de cultures et le choix de nouvelles variétés moins consommatrices d'eau sont présentés comme une réponse quasi unique à la question de l'irrigation. Le bassin de la Drôme a mené une étude économique et agronomique des impacts de l'irrigation sur son territoire qui permet de relativiser certains a priori sur le sujet. En particulier, vis à vis de la culture du maïs : elle présente l'avantage de nécessiter peu de pesticides et s'inscrit dans une filière locale. La substituer par une autre plante plus économe en eau, comme le sorgho, nécessiterait de trouver un déboucher à ces produits et impliquerait une importation de maïs pour la filière avicole en place. Gérer l'irrigation, via la substitution, semble une solution plus adaptée sur certains territoires.

Il propose de regrouper tous ces éléments sous la forme d'un courrier qui sera envoyé à tous les membres pour retour sous huit jours avant envoi.

En post-réunion, R. MATHIEU (FRAPNA) indique :

Réflexion sur la QI 5 : « Scientifiquement, à cause de l'effet de « stress » [je n'arrive pas à retrouver le bon terme scientifique, mais le mot stress peut faire l'affaire], les crues ont presque toujours, à terme, un effet bénéfique sur les milieux (ce sont des millions d'années d'évolution, sans la moindre intervention humaine, qui le montrent !!!) ; par contre effectivement, cet effet bénéfique doit être mis en balance avec les enjeux socio-économiques. Donc nous proposons : « Les bénéfices sur les milieux sont à mettre en balance face à l'importance des enjeux socio-économiques ».

Réflexion sur la QI 1 : « La FRAPNA n'adhère pas à cette réflexion (qui mérite au minimum un débat…). »

Réflexion sur la QI 7 : « OK pour les élus, mais concernant les usagers, certains sont beaucoup mieux organisés que d'autres. Inversement les usagers de l'eau potable ne sont pas du tout organisés pour ce faire entendre… »

En post-réunion, F. DUBOCS (CA) indique :

« Effectivement, concernant le choix de nouvelles cultures moins consommatrices en eau, les marges de manœuvre sont actuellement limitées. De plus, le choix des cultures est avant tout dépendant des filières économiques en place et le choix de nouvelles cultures moins consommatrices en eau aura des fortes répercussions sur les résultats économiques des exploitations.
Nous souhaitons donc que soient reconnues toutes les solutions qui permettent de stocker davantage d'eau dans le sol (recharge des nappes souterraines, lutte contre l'imperméabilisation galopantes des surfaces, maintien des canaux d'irrigation) et la création de ressources de substitution (stockage d'eau en hiver et transferts depuis des ressources plus abondantes), voire de nouvelles ressources pour faire face au changement climatique.
Ces solutions ne doivent plus être considérées comme rédhibitoires mais bien comme des outils favorables aux milieux et qui renforcent la solidarité entre territoires.
Il est également important de mettre en avant tous les efforts déjà réalisés (pilotage de l'irrigation, techniques plus économes en eau, réserve des Juanons, travail sur la recharge de la nappe d'Allex...). »

Cette démarche est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Points divers :

8. Gaz de schistes

G. CROZIER rappelle que ce sujet constitue la remarque du CG26 dans le cadre de la consultation des collectivités sur le SAGE. La CLE ne pouvant introduire cet élément nouveau à cette étape de la révision, il a été décidé de traiter ce sujet parallèlement à travers une délibération de principe ou une motion. Pensant disposer de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE, le projet de motion qu'il souhaitait proposer à l'assemblée s'appuie sur des dispositions du futur SAGE. Or, il fait remarquer à Monsieur le Sous-préfet que cet arrêté n'étant pris, il est dans l'incapacité de proposer cette motion au vote.

Il propose donc de reporter ce point à la prochaine CLE et joindra ce projet de motion au compte rendu pour que chacun en prenne connaissance.

L'assemblée valide ce report sauf une abstention qui aurait souhaité voter la motion malgré tout.

9. Porter à connaissance sur le SAGE et les projets en cours

C. FERMOND expose rapidement les dossiers en cours : la mise à jour du site internet pour intégrer le SAGE, la fête de la Nature renouvelée sur 2013, l'étude d'impact des activités de loisirs et l'étude AEP et Assainissement qui doivent démarrer cette année.

J. SERRET se félicite que le SMRD s'empare du dossier sur les activités de loisirs. Des conflits ont été mis en évidence lors du premier SAGE. Il évoque le Préfet qui était passé à l'eau en descendant la Drôme, agressé par des baigneurs. Le CDDRA travaille sur les activités touristiques mais la Drôme n'est pas une destination de tourisme. Il propose de se rapprocher de Biovallée.

L'ordre du jour étant épuisé, G. CROZIER remercie l'assemblée et lève la séance.